Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 064-216401224-20230626-DGS_2023_6_3_37-DE

BIARRITZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/37

VILLE DE BIARRITZ

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique

Autorisation de signature d'un avenant de prolongation de la durée

Madame CASCINO présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par contrat de délégation de service public en date du 23 décembre 2021, la Ville de Biarritz a confié à la SAS TXU TXU l'exploitation d'un petit train touristique sur Biarritz.

Ce contrat prévoyait que la durée de l'exploitation était fixée à 8 ans à compter du 1er janvier 2022, et qu'un réexamen des conditions du contrat serait éventuellement effectué au vu de la date effective de mise en service de la locomotive électrique et des montants financés par le délégataire pour permettre le fonctionnement du train électrique.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 064-216401224-20230626-DGS_2023_6_3_37-DE

Ce réexamen pourrait notamment conduire à un allongement de la durée du contrat.

La locomotive électrique est entrée en service le 1er avril 2023, et le délégataire a demandé une prolongation de la durée de son contrat d'un an, pour pouvoir bénéficier d'une durée d'amortissement de 8 ans.

Le délégataire a pris à sa charge les travaux d'aménagement du point de recharge sur site, et n'envisage pas d'augmentation des tarifs payés par les usagers pour l'année 2023.

Il a présenté un compte d'exploitation prévisionnel qui prévoit un amortissement de la locomotive sur 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

La commission de délégation de service public, réunie le 16 mai 2023, a donné un avis favorable à un avenant prolongeant la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2030.

Il vous est proposé d'autoriser la signature par Madame le Maire d'un avenant de prolongation d'un an du contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un petit train touristique sur Biarritz. Le projet d'avenant est joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 26 juin 2023
Le Maire